

# ACCÈS VAE

Le Certificat de «Comédien/Acteur», titre de niveau III inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles, code NSF 133 (arrêté publié au JO du 07/08/2012), délivré au terme du parcours Certifiant de notre Formation Théâtrale Professionnelle, est également accessible par une démarche VAE.

## Conditions de recevabilité de la demande des candidats:

Avoir au moins 3 ans de pratique professionnelle avérée de l'activité (cumul de différents contrats, cachets, périodes d'ASSEDIC rémunérées ou activités bénévoles) ou avoir terminé sa formation professionnelle à ATRE.

## Description de la procédure de VAE

- Le candidat doit déposer, par mail ou courrier, sa demande de VAE auprès de ATRE.
  - Un dossier administratif décrivant l'ensemble de la procédure à suivre lui sera remis.
  - Le candidat devra constituer dans un premier temps un dossier de recevabilité (livret 1) et le retourner à l'organisme de formation
  - Une fois le dossier de recevabilité examiné et validé, le candidat recevra le dossier de validation (livret 2). Il s'agit de fournir, si besoin est, des compléments d'information sur le livret
1. Un programme de préparation personnalisé visant à accompagner le candidat pour atteindre l'ensemble des compétences certifiées pourra également lui être proposé.
- Les livrets 1 et 2 seront ensuite présentés au jury pour étude.
  - Un entretien devant jury sera proposé au candidat pour lui permettre de présenter et argumenter sa candidature. Une mise en situation, comportant en particulier la présentation de scènes (monologues et textes avec répliques), chants, improvisations théâtrales, corporelles, permettra également au jury de vérifier l'acquisition des compétences certifiées par le titre (l'entretien et la mise en situation auront lieu le même jour, prévoir environ 2 heures). A l'issue de cette démarche, le jury délibère, délivre tout ou partie du titre et donne ses préconisations. Tout refus sera dûment motivé.

## Coût de la procédure de VAE

- Frais de dossier et d'analyse du livret 1 : 100€ (75€ pour les adhérents à ATRE)
- Préparation à l'entretien (facultatif). A titre indicatif, un stage collectif de préparation, sur 5 jours, pourra être proposé par ATRE, avec un coût de 520€ (en 2012). Tarif individuel (en dessous de 4 personnes) : 700€
- Entretien devant le jury : 490€.

Certains coûts (en particulier la préparation à l'entretien) peuvent être financés par différents organismes (Conseil Régional, Pôle Emploi, AFDAS...), selon votre statut. Se renseigner auprès de ces organismes. Nous pouvons également vous accompagner dans cette recherche de financement.